

ÉDITO

» Les budgets participatifs sont de plus en plus visibles, développés par des communes de toutes tailles. La place du numérique dans le quotidien des français offre en effet de nouvelles opportunités pour donner la parole aux citoyens sur des projets d'aménagement à venir, sur des initiatives en cours...Le dossier de cette édition vous apportera un point de vue sur la mise en œuvre de cette démarche.

Retrouvez ensuite la biodiversité à l'échelle des logements HLM, puis rejoignez-nous à Semur-en-Auxois pour découvrir les enjeux de la restauration du théâtre de cette commune de 4500 habitants. ■

87 milliards d'euros

c'est, d'après une récente étude du Commissariat général à l'égalité des territoires, le montant des recettes générées par le tourisme dans les villes moyennes. Soit deux fois plus que les recettes affichées par les grandes villes (3,8 milliards d'euros). Un succès qui s'explique notamment par la durée plus longue des séjours dans les villes de 15 à 100 000 habitants.

DOSSIER

Budgets participatifs

Plus de 6 millions de Français vivent désormais dans une commune engagée dans la démarche. Comment évolue la mobilisation citoyenne dans cet espace ? Comment la mettre en place ? Quels sont les projets privilégiés ? La suite dans notre dossier.

» Suite page 2



RENCONTRE DANS NOS RÉGIONS

A Semur-en Auxois, la convergence des financements publics et privés a permis la réhabilitation du théâtre de la ville et sa réouverture après six ans d'inactivité. Un vrai défi pour la commune et ses partenaires..



» Suite page 4

Démocratie locale : les budgets participatifs gagnent du terrain

En l'espace de quatre ans, les budgets participatifs se sont imposés au niveau local, permettant aux citoyens de décider d'une partie des investissements de leur commune. Même si elle reste faible, la participation progresse, y compris dans les villes de taille intermédiaire et certaines communes rurales.

» Vous décidez, nous réalisons » : ce principe, qui résume bien la philosophie des budgets participatifs, nombreuses sont les villes à l'avoir adopté. Leur point commun : chaque année, une partie de leur budget est consacrée à des projets proposés par les citoyens, projets ensuite soumis au vote pour pouvoir être adoptés et mis en œuvre.

Plus de 6 millions de Français concernés

Le phénomène est loin d'être marginal. Il ne cesse de gagner du terrain depuis 2014. Cette année-là, seules six communes disposaient d'un budget participatif. Elles sont aujourd'hui plus de quatre-vingts. En quatre ans, leur nombre a été multiplié par treize, et plus de six millions de Français, soit un sur dix, vivent désormais dans une commune engagée dans la démarche.

Parmi ces communes ayant introduit un budget participatif, on trouve aussi bien des métropoles comme Rennes, Grenoble ou Paris, de toutes petites communes comme Tilloy-lès-Mofflaines (cf. encadré), et de nombreuses villes de taille intermédiaire.

L'enquête réalisée chaque année par Antoine Bézard, animateur du site lesbudgetsparticipatifs.fr, montre que sur les quatre-vingts communes engagées dans cette démarche, quarante-neuf sont des villes de moins de 50 000 habitants, l'effectif médian se situant aux alentours de 25 000.

Autre enseignement de cette enquête : même si, pour plus d'un tiers d'entre elles, ces villes se situent en Ile-de-France, la carte des budgets participatifs fait apparaître une appropriation du dispositif sur l'ensemble du territoire. Certaines régions sont cependant plus en pointe sur le sujet. Il s'agit des régions Hauts-de-France et Nouvelle Aquitaine, suivies de l'Occitanie, du Grand Est et de la Bretagne, où la démarche a déjà séduit de nombreuses communes.

Des citoyens qui décident, mais de quoi ?

Au travers des budgets participatifs, les citoyens décident, mais pas de tout : seulement d'une fraction du budget d'investissement. Autrement dit, seuls des projets « en dur », concernant

SUR LE TERRAIN



« Un espace d'expression pour les citoyens »

Didier Michel,
MAIRE DE
TILLOY-LÈS-MOFFLAINES

Pourquoi un budget participatif à Tilloy-lès-Mofflaines ?

Depuis que je suis maire, j'ai toujours souhaité que les administrés puissent être associés de près aux décisions qui sont prises. Avant d'engager des travaux, nous organisons systématiquement des réunions de concertation de façon à ce que tous les points de vue puissent être entendus. Le budget participatif m'a semblé constituer le prolongement naturel de cette façon d'aborder l'action publique.

Quel intérêt une commune de 1500 habitants peut-elle tirer d'un tel dispositif ?

J'en vois plusieurs. Certes, je connais tous mes administrés, qui me font régulièrement part des projets qui leur tiennent à cœur. Il y a beaucoup d'idées intéressantes qui sortent de ces échanges. Mais malgré cette proximité que j'ai avec les habitants, toutes les propositions n'arrivent pas jusqu'à moi. Le premier apport du budget participatif est d'offrir un espace supplémentaire pour s'exprimer. Il permet également, au travers du vote, de donner une plus grande légitimité aux projets retenus.

Quel bilan tirez-vous de cette expérience ?

Les deux premières éditions ont permis de faire émerger des projets intéressants : une cabine téléphonique à l'anglaise transformée en bibliothèque l'an passé, une balançoire destinée aux enfants handicapés cette année. Mais nous n'avons malheureusement reçu qu'un petit nombre de propositions. Et le taux de participation lors du vote n'a été que de 16%, ce qui reste insuffisant à mes yeux. Nous pouvons progresser. Il nous faut pour cela continuer à communiquer sur le sujet afin que les règles de fonctionnement et l'intérêt de participer soient mieux compris.

notamment la voirie, les écoles et les espaces verts, peuvent être soumis à la délibération.

Autre contrainte avec laquelle l'imagination citoyenne doit composer : le montant de l'enveloppe allouée, qui n'est pas illimité. Avec un montant de 45 euros par habitant, le budget de Paris est de loin le plus généreux, surtout si on le compare au montant médian, actuellement de 5 euros par habitant. Mais de nombreuses petites villes de 8000 à 20 000 habitants, telles que Firminy, Jarny ou Grande Synthe, se démarquent avec des budgets qui dépassent les 20 euros par habitant. A Rennes, Avignon et Montreuil, les montants oscillent entre 14 et 16 euros par habitant.

Les projets financés dans le cadre des budgets participatifs visent en premier lieu à transformer le cadre de vie : jardins partagés, potagers à visée éducative, ruches urbaines sont les plus souvent cités. Viennent ensuite les projets concernant les transports, les déplacements et les loisirs : aménagements cyclables ou piétonniers, ralentisseurs, radars pédagogiques et parcours de santé. Mais les budgets participatifs peuvent aussi permettre de financer des tiers-lieux (fab labs, espaces de coworking...), ou même parfois des projets très avant-gardistes, à l'image de ces frigos solidaires installés dans certaines métropoles.

A 3,9% en moyenne, la participation des citoyens des communes

6 ÉTAPES-CLÉS POUR RÉUSSIR SON BUDGET PARTICIPATIF

L'organisation d'un budget participatif comporte six étapes :

- ✓ Choix du montant et des critères de sélection par le conseil municipal.
- ✓ Appel à projets : les citoyens font part de leurs suggestions.
- ✓ Etude et chiffrage des projets par les services municipaux.
- ✓ Campagne de mobilisation visant à valoriser les projets.
- ✓ Sélection des projets : les citoyens sont appelés à voter par le biais de différents outils (plateforme dédiée, formulaires en ligne, etc).
- ✓ Mise en œuvre des projets sélectionnés.

concernées reste faible. Mais elle tend à progresser tant dans des métropoles comme Rennes que des petites villes comme Aytré, où des taux supérieurs à 7% ont été enregistrés cette année. A Paris, la participation a été cette année de 10%, un niveau sans précédent. Même si beaucoup de chemin reste à parcourir, les budgets participatifs pourraient donc bien à l'avenir offrir un nouvel espace à la mobilisation citoyenne. ■

LOGEMENT

Quelle place pour la biodiversité dans le parc HLM ?

Lutter contre la disparition des espèces, voilà une mission qui dépasse de très loin la responsabilité des seuls bailleurs sociaux. Ceux-ci disposent cependant de nombreux leviers pour agir à leur échelle.

» De la pollution aux produits phytosanitaires en passant par les espèces invasives, les menaces qui pèsent sur la biodiversité ne manquent pas.

De nombreux moyens d'action

Même si cette question ne relève pas de la seule compétence des bailleurs sociaux, ceux-ci disposent de nombreux moyens d'action, à l'échelle des 4,8 millions de logements dont ils ont la charge.

Ils peuvent ainsi, dans la gestion des espaces verts, privilégier les espèces locales, adaptées à l'environnement et au climat, et réduire ainsi l'entretien et le recours aux pesticides.

Une autre façon de protéger la faune et la flore est pour les bailleurs sociaux d'intégrer dans les parcs et les jardins un habitat adapté aux différentes espèces. Selon les cas, l'accent sera mis sur des habitats semi-naturels (mares, haies, prairies...), des

habitats spécifiques (ruchers, hôtels à insectes...) ou des équipements urbains végétalisés (toitures d'immeubles).

Des bénéfices tant pour les habitants que pour les bailleurs

Pour les habitants, les effets de ce type d'actions sont généralement immédiats. Le développement de la nature en ville, en plus de rendre plus agréable le cadre de vie, réduit les nuisances sonores et améliore le confort thermique des logements (les espaces de verdure permettant de lutter contre les îlots de chaleur urbains).

Mais les bénéfices sont également importants pour les bailleurs. Outre le gain d'image qu'elles procurent, ces actions peuvent permettre de réduire certains coûts en diminuant notamment la part des produits phytosanitaires, souvent très onéreux, dans l'entretien des espaces verts. ■

Semur-en-Auxois retrouve son théâtre

Entretien avec
Catherine Sadon,

MAIRE DE
SEMUR-EN-AUXOIS



Après six ans de fermeture, le théâtre de Semur-en-Auxois a rouvert ses portes. C'est un lieu chargé d'histoire qui revit avec ce petit théâtre à l'italienne, où l'on se rend parfois de loin pour profiter d'une programmation à la fois ambitieuse et accessible pour tous les publics.



Photos : Service communication de Semur-en-Auxois

COMMENT EST NÉ CE PROJET DE RESTAURATION DU THÉÂTRE DE LA VILLE ?

Catherine Sadon : Le théâtre de Semur-en-Auxois, souvent décrit comme un bijou architectural, est un théâtre à l'italienne. Il a été inauguré en 1847 et ne répondait plus aux normes de sécurité d'aujourd'hui. Il a donc été fermé en 2012 sur décision administrative.

Pour bon nombre d'habitants, cette fermeture a été vécue comme une perte : pendant plusieurs décennies, le théâtre a rythmé la vie culturelle de la ville. Des comédiens aujourd'hui reconnus comme François Morel

ou Kristin Scott Thomas y ont fait leurs premiers pas. Cela continue d'ailleurs aujourd'hui puisque les élèves du lycée ont la chance d'avoir une option théâtre et de profiter de cet endroit exceptionnel pour y présenter leur travail.

Le théâtre fait donc partie du patrimoine de Semur-en-Auxois et c'est la raison pour laquelle nous avons décidé en 2014 de le réhabiliter. Le montant des travaux nécessaires à sa réouverture s'élevait à 1,4 million d'euros : un vrai défi pour une commune de 4500 habitants...

COMMENT AVEZ-VOUS RELEVÉ CE DÉFI ?

C.S. : La première source de financement nous est venue de la Région qui, dans le cadre du contrat de territoire, nous a versé une subvention de 380 000 euros. Nous avons par ailleurs bénéficié d'aides, pour des montants équivalents, du Département et de l'Etat via la dotation d'équilibre des territoires ruraux.

Ces financements publics, malgré leur générosité, ne nous permettaient pas d'aller au bout de notre projet. Nous avons donc, avec l'Association des amis de Semur-en-Auxois, engagé des démarches auprès de la Fondation du Patrimoine afin qu'une souscription soit lancée. Cette souscription a permis de mobiliser l'essentiel des fonds complémentaires utiles à la réalisation de l'opération.

Le soutien du Crédit Agricole via la Fondation Agir en Champagne-Bourgogne et la Fondation Crédit Agricole-Pays de France, a également été décisif.

QU'ATTENDEZ-VOUS MAINTENANT DU THÉÂTRE ?

C.S. : Qu'il propose tout d'abord une programmation ambitieuse mais accessible. Nous voulons que tous les publics, y compris ceux qui sont les plus éloignés du théâtre, soient incités à s'y rendre. Les associations y trouveront un lieu pour s'y réunir. Et nous espérons aussi que ce théâtre, unique dans la région, contribuera au rayonnement de la ville. On voit déjà des gens venir de loin pour assister à un concert ou une représentation, y passer la nuit et n'en repartir que le lendemain. Si cela peut permettre de faire mieux connaître Semur-en-Auxois, ses services et sa qualité de vie, nous aurons pleinement remporté notre pari ! ■

FOCUS

La Fondation du Crédit Agricole – Pays de France agit pour préserver et mettre en valeur le patrimoine culturel des territoires. Depuis 1979, elle a soutenu plus de 1300 projets aux côtés des 39 Caisses régionales du Crédit Agricole. Pour être éligibles, les projets doivent être portés par une structure d'intérêt général et s'inscrire dans l'un des domaines d'action de la Fondation (patrimoine bâti, patrimoine artistique, patrimoine naturel...).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site <https://fondation-ca-paysdefrance.org/>



Éditeur : Uni-médias, 22, rue Letellier, 75739 Paris Cedex 15 • Directrice de la publication : Nicole Derrien • Comité éditorial : Véronique Lofaso, Barbara Delafenestre • Rédaction : Emmanuel Fournier • Crédits photos : Service communication de Semur-en-Auxois/Istock • Dépôt légal : décembre 2018

Retrouvez-nous sur :

www.credit-agricole.fr